



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20251208-lmc1532774-DE-1-1
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Publication électronique le : 18 décembre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Maïté MULOT-FRISCOURT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Steeve BRIOIS.

Absent(s) : Mme Caroline MATRAT.

Assistant également sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

PROLONGATION DE DÉLAIS D'EXÉCUTION DE DOSSIERS FONDS D'INTERVENTION SUR LES ENJEUX ECOLOGIQUES TERRITORIAUX (FIEET) ET PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE (PNRCMO)

(N°2025-531)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-10 et L.3232-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.331-3 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2025-49 de la Commission Permanente en date du 17/03/2025 « avenant à la convention financière entre le département du nord et le département du Pas-de-Calais relative à la restauration de la continuité de l'itinéraire de grande randonnée gr® 128 sur la commune de Clairmarais » ;

Vu la délibération n°2020-224 de la Commission Permanente en date du 07/07/2020 « Subvention d'investissement au parc naturel régional pour la réalisation de travaux de restauration de la fonctionnalité de chemins de randonnées interdépartementaux inscrits au PDIPR - Convention financière entre les Départements du Pas-de-Calais et du Nord » ;

Vu la délibération n°2018-455 de la Commission Permanente en date du 05/11/2018 « Prolongations de délais » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion en date du 24/11/2025 ;

Mesdames Sophie WAROT-LEMAIRE et Mireille HINGREZ-CEREDA ainsi que monsieur Marc SARPAUX, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Madame Caroline MATRAT, intéressée à l'affaire et excusée, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à mettre en œuvre, au nom et pour le compte du Département, pour les demandes de prolongations de délais de validité des subventions du Fonds d'Intervention sur les Enjeux Territoriaux (FIEET) et du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (PNRCMO) jusqu'au 31 décembre 2026, les modalités reprises au tableau en annexe à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 40 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National)
Contre : 0 voix
Abstention : 3 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Non-inscrit)
Absente sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 8 décembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRES

DATE COURRIER DEMANDE	DATE CP	DISPOSITIF CONCERNÉ	LIBELLE OPÉRATION	BÉNÉFICIAIRE	N° dossier	TERRITOIRE	MONTANT ACCORDÉ	MONTANT DÉJÀ PAYÉ	RESTE À PAYER	DATE DE FIN PREVUE	CONTEXTE	DÉCISION
25/09/2025	13/12/2022	FIEET	Continuité des espaces écologiques depuis les berges de la Souchez	COMMUNE DE LOISON-SOUS-LENS	2022-06026	LENS HENIN	20 000,00	10 000,00	10 000,00	31/12/2026 pour terminer les travaux	2ème demande - les dernières plantations ne pourront être réalisées qu'après la démolition d'un bâtiment et la réalisation d'aménagements intégrant une voie douce. Ces travaux devraient débuter en décembre 2025	Prolongation jusqu'au 31/12/2026 pour terminer les travaux
15/10/2025	07/07/2020	GRANDS EQUIPEMENTS ENS	Création d'une passerelle piétonne sur la commune de Clairmarais	PNRCMO	2020-03736	BOULONNAIS	100 000,00	40 000,00	60 000,00	fin décembre 2025	La création d'un bac à chaîne permettant de relier les 2 rives était initialement prévu. Au vu de la complexité du dossier, et au vu des différentes expertises menées, il a été proposé de remplacer le bac à chaîne par une passerelle plus sécurisée et plus adaptée pour les pratiquants de randonnées. Cette opération est cofinancée à 50% par le Département du Nord	Prolongation jusqu'au 31/12/2026 pour terminer les travaux

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement

RAPPORT N°37

Territoire(s): Lens-Hénin, Boulonnais

Canton(s): LENSHÉNIN, Tous les cantons du territoire

EPCI(s): C. d'Agglo. de Lens - Liévin, Tous les EPCI du territoire

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 DÉCEMBRE 2025

PROLONGATION DE DÉLAIS D'EXÉCUTION DE DOSSIERS FONDS D'INTERVENTION SUR LES ENJEUX ECOLOGIQUES TERRITORIAUX (FIEET) ET PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE (PNRCMO)

Le présent rapport propose une décision de prolongation de délai de réalisation de travaux.

Cette proposition de décision se fonde sur les principes adoptés par la Commission Permanente lors de sa session du 5 novembre 2018 à savoir :

- Permettre le versement du solde des subventions nécessitant une prolongation, dans la limite du 31 décembre de l'année de la demande, et en levant la déchéance quadriennale si nécessaire ;
- Avant l'échéance de la prescription quadriennale, permettre une prolongation de délai jusqu'à la date sollicitée par le bénéficiaire de la subvention ;
- Un refus de prolongation dans tous les autres cas

Les propositions se répartissent donc ainsi :

- 2 prolongations jusqu'au 31 décembre 2026 afin de terminer les travaux
- Aucun refus de prolongation

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de m'autoriser, au nom et pour le compte du Département à mettre en œuvre, pour les demandes de prolongations de délais de validité des subventions (FIEET et PNRCMO), les modalités reprises en annexe de ce rapport.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 24/11/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY